

Rapport annuel (2002)

Observatoire des Droits de l'Internet

Observatoire des Droits de l'Internet

« L'Internet en toute confiance »



<http://www.internet-observatory.be>

Notes de l'éditeur

Site internet

<http://www.internet-observatory.be>

Remerciements

Le rapport est imprimé par le [Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie](#). L'Observatoire des Droits de l'Internet remercie le personnel qui a contribué à l'impression de ce rapport.

Commande

Le rapport annuel peut être téléchargé (en format pdf) sur le site internet de l'Observatoire des Droits de l'Internet :

http://www.internet-observatory.be/internet_observatory/pdf/brochures/annual_report_2002_fr.pdf

Le rapport peut aussi être obtenu par courrier, dans la mesure des stocks disponibles. Dans ce cas, veuillez envoyer votre demande au [secrétariat](#) de l'Observatoire des Droits de l'Internet en mentionnant le titre du rapport et votre adresse.

*Observatoire des Droits de l'Internet
Secrétariat
Rue de l'Industrie 6
1000 Bruxelles*

Copyright

Aucune forme de cette publication ne peut être reproduite et/ou publiée au moyen d'impression, photocopie, microfilm, ou autre moyen quelconque sans autorisation préalable de l'éditeur.

Editeur responsable

Thibault VERBIEST, Rue de l'Industrie 6, 1000 Bruxelles

Dépôt légal

D2004/1226/16

Date de publication

Mars 2004

Table des matières

NOTES DE L'ÉDITEUR.....	2
TABLE DES MATIÈRES.....	3
RÉSUMÉ	5
PRÉFACE	7
1. SÉANCES PLÉNIÈRES	9
2. GROUPES DE TRAVAIL	13
3. COOPÉRATION ET CONFÉRENCES	17
4. LISTE DES MEMBRES	19
5. ARRÊTÉ ROYAL	21
6. CALENDRIER DES ACTIVITÉS.....	25

Résumé

Lors de sa première année d'existence, l'Observatoire des Droits de l'Internet a lancé une série de chantiers.

Il a d'abord défini son organisation en établissant un règlement d'ordre intérieur.

Il décida ensuite de créer cinq groupes de travail sur les thèmes suivants : la labellisation d'un site internet, la fracture numérique, le gouvernement électronique (ou « e-government »), les obstacles au commerce électronique, la protection des mineurs sur l'internet.

Un [site web](#)¹ fut rapidement mis sur pied avec la collaboration du personnel du Ministère des Affaires économiques.

L'Observatoire reçut une demande d'avis de la part du Ministre de l'Économie.

Des contacts furent noués avec d'autres organismes tant au niveau belge qu'au niveau international, ce qui permit déjà de lancer quelques actions communes et de tisser des liens en vue d'une collaboration future.

Des membres de l'Observatoire ont également participé à trois conférences et ils ont contribué à la tenue d'un forum de discussion international.

Au total, six séances plénières eurent lieu en 2002 et deux projets d'avis furent rédigés.

¹ <http://www.internet-observatory.be/>

Préface

Le présent document reprend les activités de [l'Observatoire des Droits de l'Internet](#) au cours de l'année 2002.

L'Observatoire des Droits de l'Internet est un organisme de droit public. Il a été créé à l'initiative de Monsieur Charles Picqué, Ministre fédéral de l'Économie, par un arrêté royal² paru en 2001.

Cet organisme a pour mission, soit d'initiative, soit à la demande du Ministre qui a les Affaires économiques dans ses attributions :

- de formuler des avis au sujet des problèmes économiques relatifs à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- d'organiser la concertation entre les acteurs économiques concernés ;
- d'informer et sensibiliser le public dans ces matières.

L'Observatoire se compose³ non seulement de personnalités ayant une expérience incontestée dans les nouvelles technologies mais également de représentants des acteurs économiques et de représentants des utilisateurs. En outre, le Ministre de l'Économie et le Ministre des Classes moyennes ont chacun un observateur (sans voix délibérative), compte tenu de l'importance que revêt le commerce électronique pour les entreprises.

Le secrétariat de l'Observatoire est tenu par deux fonctionnaires du [Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie](#). De plus, ce dernier finance diverses dépenses⁴ liées au fonctionnement de l'Observatoire. Enfin, le département prête du matériel informatique au président de l'Observatoire et il met des locaux à disposition de l'Observatoire pour la tenue de ses réunions.

² Arrêté royal du 26 novembre 2001 portant création de l'Observatoire des Droits de l'Internet (Moniteur belge du 15 décembre 2001, pages 43296-43297). Ce texte est repris en annexe.

³ La liste complète des membres est reprise dans les pages 19 et 20.

⁴ Jetons de présence et indemnités de déplacement des membres, missions en Belgique et à l'étranger, frais de fonctionnement (papier, timbres, ...), impression de brochures et d'avis, fonctionnement et mise à jour du site web, ...

1. Séances plénières

L'Observatoire des Droits de l'Internet a tenu six séances plénières en 2002.

Séance du 22 avril 2002

Au cours de cette première séance, les participants procèdent à l'élection de deux vice-présidents et débattent sur un projet de règlement d'ordre intérieur.

Ils discutent également des priorités et des thèmes à aborder, notamment les obstacles au commerce électronique et le concept de co-régulation.

Séance du 13 mai 2002

Le projet révisé de règlement d'ordre intérieur⁵ est adopté à l'unanimité lors de la deuxième séance plénière.

Les membres sont informés d'une demande d'avis formulée le 8 mai 2002 par Monsieur Charles Picqué, Ministre de l'Économie. Le premier volet de cette demande porte sur les droits des mineurs d'âge qui utilisent l'internet. Le second volet est plus général et concerne les questions liées à la lenteur du développement du commerce électronique en Belgique.

Les participants conviennent de créer cinq groupes de travail⁶. Les thèmes couverts sont les suivants : la labellisation d'un site internet, la fracture numérique, le gouvernement électronique (ou « e-government »), les obstacles au commerce électronique, la protection des mineurs sur l'internet.

Les membres sont informés de la création prochaine d'un [site internet](#)⁷ pour l'Observatoire. La partie technique de gestion du site sera prise en charge par le personnel de l'équipe Internet du Ministère des Affaires économiques.

L'Observatoire accepte une proposition du [forum des droits de l'internet](#) (France), à savoir co-organiser une table ronde sur le thème suivant « *Liberté d'expression versus autres droits fondamentaux de l'homme* ».

⁵ Le règlement d'ordre intérieur est disponible sur le site web de l'Observatoire.

⁶ Le lecteur est invité à consulter le chapitre intitulé « Groupes de travail » pour obtenir des informations sur le mode de fonctionnement de ces groupes de travail.

⁷ <http://www.internet-observatory.be>

Enfin, les participants évoquent des projets de campagnes de sensibilisation aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

Séance du 24 juin 2002

Les membres assistent à un exposé de Monsieur Arnoud De Meyer (INSEAD) sur la quintessence de l'ouvrage « *Belgique on line - 30 propositions pour la e-Belgique de demain* » édité à l'initiative du Cercle économique de la [Fondation Roi Baudouin](#).

Les membres font ensuite le point sur l'état de l'avancement des travaux des groupes de travail.

Les participants assistent à une présentation de Monsieur Timothy Fenoulhet ([Commission européenne](#), DG Société de l'Information) sur la théorie et la pratique en matière de co-régulation et d'autorégulation.

Séance du 27 septembre 2002

Les membres sont informés que deux organismes ont déposé leur candidature pour devenir membres de l'Observatoire. Celles-ci ne peuvent plus être prises en compte car les membres ont déjà été désignés. Toutefois, les groupes de travail ont, le cas échéant, la possibilité de faire appel à des experts émanant de ces organismes.

Les participants écoutent un rapport verbal sur la mission de la délégation qui s'est rendue à Paris les 24 et 25 septembre 2002 en vue de nouer des contacts respectivement avec des représentants du Forum des droits sur l'internet (France) et avec un membre du secrétariat de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques ([OCDE](#)).

Les membres font ensuite le point sur l'état de l'avancement des travaux des groupes de travail.

Les membres assistent à une présentation de Madame Anne-Christine Lacoste ([Commission de la protection de la vie privée](#)) sur un avis émis le 16 septembre 2002 par la Commission de la protection de la vie privée. Cet avis porte sur la protection de la vie privée des mineurs sur l'Internet.

Séance du 30 octobre 2002

Les membres discutent du projet d'avis sur la protection des mineurs sur l'internet. Des commentaires sont attendus pour le 22 novembre 2002.

Les membres font ensuite le point sur l'état de l'avancement des travaux des autres groupes de travail.

Les membres apprennent qu'un second arrêté royal relatif à l'Observatoire est en préparation afin de permettre aux membres titulaires de se faire représenter par leur suppléant.

Séance du 17 décembre 2002

Les participants conviennent d'une participation de l'Observatoire à une journée Internet 2003 qui se tiendra le 10 février 2003 dans la Salle du Congrès du [Parlement](#) fédéral.

Le projet d'avis sur la labellisation d'un site est également présenté. Des questions de procédure sur l'élaboration des avis sont aussi posées.

Les membres discutent du projet révisé d'avis sur la protection des mineurs sur l'internet. Une nouvelle version révisée sera soumise à l'approbation des membres lors de la prochaine séance plénière.

2. Groupes de travail

L'Observatoire des Droits de l'Internet a créé cinq groupes de travail en 2002.

Ces groupes de travail couvrent les thèmes suivants : la labellisation d'un site internet, la fracture numérique, le gouvernement électronique (ou « e-government »), les obstacles au commerce électronique, la protection des mineurs sur l'internet.

Fonctionnement

Chaque groupe de travail est composé d'un membre coordinateur et de membres actifs ainsi que des experts extérieurs si les membres le souhaitent.

Chaque groupe de travail organise ses travaux de manière autonome et peut demander une assistance du secrétariat de l'Observatoire s'il le souhaite.

En cas d'échange par courrier électronique, le président invite chacun à en envoyer une copie au secrétariat qui peut ainsi en garder une trace. Un rapport sera soumis au terme d'un délai fixé.

Labellisation d'un site internet

Nous pouvons tous publier des informations et offrir des services sur Internet, sans la moindre garantie sur l'exactitude des renseignements ou les pratiques du prestataire. C'est pourquoi d'aucuns ont lancé l'idée de munir les sites Internet d'un label. L'objectif de ces initiatives est de rassurer le consommateur sur le sérieux des entreprises qui portent ce label et d'indiquer que ce site respecte certains critères.

Ce groupe de travail discute notamment de l'opportunité, la faisabilité, les avantages et inconvénients des labels. Il analyse quels labels sont judicieux, quels mécanismes de contrôle sont possibles, quelles garanties les labels peuvent offrir.

Fracture numérique

L'explosion de la société de l'information (1995-2001) a rendu plus visibles le fossé socio-économique et la prolifération des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Ce groupe de travail propose de se pencher plus particulièrement sur les aspects suivants : l'enseignement et la formation, l'accès à l'internet et à la connaissance, la promotion « jeunesse et technologie », la promotion « bon usage de l'internet », la promotion « nouvel esprit d'entreprise ».

Gouvernement électronique (ou « e-government »)

De nombreux projets de gouvernement électronique, sensés améliorer la communication entre les entreprises, les citoyens et les pouvoirs publics, sont actuellement en cours. L'e-gouvernement doit tout d'abord contribuer à une simplification administrative accrue, c'est le message de l'action.

Ce groupe de travail a l'intention de s'exprimer de manière concrète sur les aspects suivants :

- Les projets opportuns sont-ils en préparation?
- Mènent-ils effectivement à une simplification administrative pour les citoyens et les entreprises?
- Un niveau de protection adapté (au risque encouru) est-il prévu? Une cohérence minimale est-elle garantie entre les exigences de protection imposées aux diverses actions?
- Le droit à la vie privée est-il respecté?
- Les systèmes de gouvernement électronique satisfont-ils à des normes garantissant leur neutralité quant au choix des technologies?

Obstacles au commerce électronique

L'on sait que les consommateurs sont encore très réticents à effectuer des achats en ligne. Le commerce électronique de détail ou business-to-consumer (B2C) n'en finit pas de démarrer en Belgique, comme ailleurs. En revanche, le commerce électronique business-to-business (B2B) semble prometteur, mais se heurte encore à divers obstacles d'ordre juridique.

Ce groupe de travail se propose de réfléchir aux différents freins d'ordre psychologique, technique et juridique à l'essor du commerce électronique. Parmi les questions abordées, on mentionne la facture électronique, les paiements électroniques, la sécurité, la signature électronique, l'archivage et l'horodatage, le recommandé électronique, etc.

Le groupe réunit des personnes d'horizons très divers. Son intention est de pouvoir dégager de sa réflexion et de ses travaux des recommandations et des propositions d'action en vue de lever les obstacles au développement du commerce électronique.

Protection des mineurs sur l'internet

Ce groupe de travail compte examiner comment les mineurs surfant sur la Toile peuvent être protégés au mieux.

Faut-il pour cela instaurer des règles plus sévères en matière de publicité, à savoir interdire que des contacts commerciaux soient pris avec des enfants âgés de moins de 12 ans ou que des informations relatives à des enfants ou à des tiers soient recueillies auprès de ces enfants?

Faut-il renforcer ou adapter les règles sur les transactions commerciales avec des mineurs sur internet? Comment éviter que des mineurs soient confrontés à des sites qui montrent de la violence, de la pornographie, du racisme, etc. ou qui y incitent?

A cet effet, le groupe de travail va d'abord étudier la problématique des mineurs par rapport à internet et va dresser un inventaire des problèmes relevés. Ensuite, il en fixera les priorités, ce qui permettra d'en délimiter le champ d'action.

3. Coopération et conférences

Contacts

Au niveau belge

En 2002, l'Observatoire des Droits de l'Internet a noué des contacts au niveau belge avec :

- Les auteurs de l'ouvrage « Belgique on line - 30 propositions pour la e-Belgique de demain » édité à l'initiative du Cercle économique de la [Fondation Roi Baudouin](#) ;
- La [Commission de la protection de la vie privée](#) ;
- Le [Parlement](#) fédéral ;
- L'[Agence wallonne des Télécommunications](#) (Région wallonne) ;
- Le « [Strategisch Digitaal Forum](#) » (Ministère de la Communauté flamande).

Au niveau international

En 2002, l'Observatoire des Droits de l'Internet a noué des contacts au niveau international avec :

- Le [forum des droits sur l'internet](#) (France) ;
- La [Commission européenne](#) ;
- L'Organisation de Coopération et de Développement économiques ([OCDE](#)).
- Le secrétariat exécutif du sommet mondial de la société de l'information ([SMSI](#)).

Conférences

En 2002, des représentants de l'Observatoire des Droits de l'Internet ont participé aux conférences suivantes :

- « [Les technologies de l'information et de la communication](#) » (Bruxelles, 17/05/2002)
- « [INET 2002 - Internet Crossroads :where technology and policy intersect](#) » (Washington, États-Unis, 18-21/06/2002)
- « [eSafe programme 2003-2004 - Hearing on options & requirements](#) » (Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, 27/11/2002)

4. Liste des membres

Liste des membres de l'Observatoire de Droits de l'Internet en 2002

Président

Thibault VERBIEST (titulaire) (a),
Avocat aux barreaux de Bruxelles et de Paris, Maître de conférence
à l'Université de Liège, Chargé d'enseignement à l'Université de
Paris I (Sorbonne).

Membres

Représentants d'un Ministre

- Cabinet du Ministre des Classes moyennes :
Machteld ORY (titulaire) (a),
Rudi ROTH (suppléant) (c).
- Cabinet du Ministre de l'Économie :
Séverine WATERBLEY (titulaire) (a).

Universités et centres universitaires

- Université de Liège (ULG) :
Franklin DEHOUSSE (titulaire) (a),
Renaud DUPONT (suppléant) (c).
- Vrije Universiteit Brussel (VUB) :
Bart DE SCHUTTER (titulaire) (a),
Katia BODARD (suppléante) (c).
- Interdisciplinary Centre for Law & Information Technology (ICRI),
KUL :
Jos DUMORTIER (titulaire) (a),
Christoph DE PRETER (suppléant) (c).
- Centre de Recherches Informatique et Droit (CRID), FUNDP :
Etienne MONTERO (titulaire) (a),
Didier GOBERT (suppléant) (c) (f),
Hervé JACQUEMIN (suppléant) (d).

Fournisseurs de services de la société de l'information

- Club de la Sécurité informatique belge (CLUSIB) :
Luc GOLVERS (titulaire) (a),
Diane STRUYVEN (suppléante) (c).
- Internet Service Provider Association (ISPA) :
Rudi ROTH (titulaire) (a) (e),
Jean-Philippe SCHEPENS (titulaire) (b).
- Agoria, Fédération multisectorielle de l'industrie technologique :
Karel UYTENDAELE (titulaire) (a),
Ilse HAESAERT (suppléante) (c).
- Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) :
Caroline VEN (titulaire) (a), vice-présidente,
Jan STEENLANT (suppléant) (c).

Utilisateurs d'Internet

- Gezinsbond :
Ann DE ROECK-ISEBAERT (titulaire) (a),
Wim VAN POUCKE (suppléant) (CRIOC pour le Gezinsbond) (c).
- Association des consommateurs Test Achats :
Jean-Philippe DUCART (titulaire) (a), vice-président,
Françoise DOMONT-NAERT (suppléante) (c).
- Belgian Telecommunications Users Group (BELTUG) :
Danielle JACOBS (titulaire) (a).
- Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs (CRIOC) :
Marc VANDERCAMMEN (titulaire) (a),
Antoinette BROUYAUX (suppléante) (c).

Date de nomination : (a) 7 mars 2002.
(b) 27 août 2002.
(c) 5 décembre 2002.
(d) 18 décembre 2002.

Date de démission : (e) 27 août 2002.
(f) 18 décembre 2002.

5. Arrêté royal

MONITEUR BELGE – 15.12.2001.



26 NOVEMBRE 2001. – Arrêté royal portant création de l'Observatoire des Droits de l'Internet

ALBERT II, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, Salut.

Vu les articles 37 et 107, alinéa 2, de la Constitution;

Considérant qu'il importe de faire face aux différentes problématiques soulevées par le développement du commerce électronique et d'analyser l'impact de l'utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication;

Considérant qu'il y a lieu pour le Gouvernement d'être éclairé sur l'opinion des différents milieux concernés par ces nouvelles technologies;

Considérant que pour atteindre ces objectifs, il s'avère indispensable de créer un organe composé des personnes les plus versées en la matière;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 3 octobre 2001;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 16 novembre 2001;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Economie,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. Il est institué auprès du Ministère des Affaires économiques un Observatoire des Droits de l'Internet.

Art. 2. Cet Observatoire a pour mission, soit d'initiative, soit à la demande du Ministre qui a les Affaires économiques dans ses attributions, ci-après dénommé "le Ministre" :

- de formuler des avis au sujet des problèmes économiques relatifs à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- d'organiser la concertation entre les acteurs économiques concernés;
- d'informer et de sensibiliser le public dans ces matières.

Art. 3. Outre le président, l'Observatoire se compose de :

- quatre personnalités spécialement compétentes en ces matières; ces personnalités sont choisies parmi les membres du corps enseignant des universités et centres universitaires;
- quatre personnalités choisies parmi les représentants des utilisateurs d'Internet;
- quatre personnalités choisies parmi les représentants des fournisseurs de services de la société de l'information;
- un représentant du Ministre de l'Economie;
- un représentant du Ministre des Classes moyennes.

En l'absence du président, ses fonctions sont assumées par le membre le plus âgé.

L'Observatoire est assisté d'un secrétariat dont la composition et le fonctionnement sont arrêtés par le Ministre.

Art. 4. L'Observatoire est convoqué par son président ou par le Ministre.

Les avis de l'Observatoire peuvent être assortis de notes de minorité des membres qui le souhaitent.

Les représentants des Ministres de l'Economie et des Classes moyennes siègent sans voie délibérative.

Art. 5. Le président et les membres sont nommés par le Ministre pour une durée de quatre ans. Leur mandat est renouvelable.

Au cas où le président ou un membre cesse définitivement ses fonctions avant l'expiration de son mandat, le nouveau titulaire achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 6. L'Observatoire établit son règlement d'ordre intérieur qui est soumis à l'approbation du Ministre.

Art. 7. Il rédige un rapport annuel sur ses activités et le remet au Ministre.

Art. 8. Il est octroyé aux membres de l'Observatoire, à l'exception des représentants des Ministres de l'Economie et des Classes moyennes, un jeton de présence de 37,18 EUR par séance. Le président bénéficie d'un jeton de présence de 100 EUR par séance.

Les indemnités de déplacement des membres participant à une séance sont calculées par le secrétariat conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 18 janvier 1965 portant réglementation générale en matière de frais de parcours. L'utilisation d'une bicyclette donne droit à l'indemnité visée à l'article 6 de l'arrêté royal du 20 avril 1999

accordant une indemnité pour l'utilisation de la bicyclette aux membres du personnel de certains services publics fédéraux.

Art. 9. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Art. 10. Notre Ministre de l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 26 novembre 2001.

ALBERT

Par le Roi :

Le Ministre de l'Economie,

Ch. PICQUÉ

6. Calendrier des activités

Novembre 2001

- 30 : Lors d'une [conférence de presse](#), Monsieur Charles Picqué, Ministre de l'Économie, annonce la décision visant à créer un Observatoire des Droits de l'Internet.

Décembre 2001

- 15 : Le Moniteur belge publie [l'arrêté royal du 26 novembre 2001](#) portant création de l'Observatoire des Droits de l'Internet.

Mars 2002

- 26 : L'émission radio « *Tout autre chose* » (RTBF) est consacrée à l'Observatoire des Droits de l'Internet.

Avril 2002

- 22 : L'Observatoire des Droits de l'Internet tient sa première séance plénière. Le Ministre de l'Économie organise une réception de bienvenue au terme de cette première séance.

Mai 2002

- 08 : Le Ministre de l'Économie demande l'avis de l'Observatoire des Droits de l'Internet sur des questions relatives au droit des mineurs (sur l'internet) et au commerce électronique.
- 13 : L'Observatoire des Droits de l'Internet tient sa deuxième séance plénière.
- 17 : Une délégation de l'Observatoire des Droits de l'Internet assiste à une matinée d'étude « [Les technologies de l'information et de la communication](#) » (Bruxelles). Cette [étude](#) a été menée par le [Bureau fédéral du Plan](#) dans le cadre d'une recherche menée sous l'égide des Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles (SSTC).
- 29 : Le site <http://www.internet-observatory.be> de l'Observatoire des Droits de l'Internet est accessible sur le web.

Juin 2002

- 18-21 : Un membre de l'Observatoire des Droits de l'Internet participe à une conférence « [INET 2002 - Internet Crossroads: where technology and policy intersect](#) » (Washington, États-Unis).
- 20 : Le Moniteur belge publie [l'arrêté ministériel du 7 mars 2002](#) portant nomination du président et de membres de l'Observatoire des Droits de l'Internet
- 20 : Le Moniteur belge publie [l'arrêté ministériel du 7 mars 2002](#) fixant la composition et le fonctionnement de secrétariat de l'Observatoire des Droits de l'Internet
- 24 : L'Observatoire des Droits de l'Internet tient sa troisième séance plénière.

Septembre 2002

- 09-21 : Un membre de l'Observatoire participe à un [forum de discussion international](#), en amont du colloque organisé par la Commission nationale française pour l'[UNESCO](#) les 15 et 16 novembre à Paris sur le thème : « *Liberté d'expression dans la société de l'information* ».
- 24 : Une délégation de l'Observatoire des Droits de l'Internet rencontre des membres du [Forum des droits sur l'internet](#) (France) à Paris (France).
- 25 : Une délégation de l'Observatoire des Droits de l'Internet rencontre un membre du secrétariat de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques ([OCDE](#)) à Paris (France).
- 27 : L'Observatoire des Droits de l'Internet tient sa quatrième séance plénière.

Octobre 2002

- 30 : L'Observatoire des Droits de l'Internet tient sa cinquième séance plénière.

Novembre 2002

- 27 : Un membre de l'Observatoire des Droits de l'Internet participe à une [journée d'audition](#) pour le programme européen eSafe (Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg).

Décembre 2002

- 04 : Le Moniteur belge publie [l'arrêté royal du 23 octobre 2002](#) modifiant l'arrêté royal du 26 novembre 2001 portant création de l'Observatoire des Droits de l'Internet.
- 12 : L'Observatoire des Droits de l'Internet écrit au secrétariat exécutif du sommet mondial de la société de l'information ([SMSI](#)) pour proposer de participer à la première phase qui se tiendra du 10 au 12 décembre 2003 à Genève (Suisse).
- 17 : L'Observatoire des Droits de l'Internet tient sa sixième séance plénière.

Observatoire des Droits de l'Internet

Site internet

<http://www.internet-observatory.be>

Contacts

Président

Thibault Verbiest

Fax : +32 (0)2 506 63 08

E-mail : president@internet-observatory.be

Secrétariat

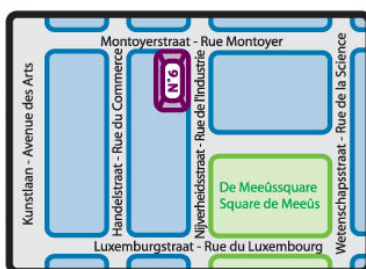
Pierre Strumelle (F)

Tél : +32 (0)2 506 63 01

Fax : +32 (0)2 506 63 08

E-mail : secretariat@internet-observatory.be

- ←
- 1 Parc de Bruxelles
 - 2 Arts-Loi
 - 3 Rue de la Loi
 - 4 Rue Belliard
 - 5 Rue de l'Industrie
 - 6 Palais royal
 - 7 Trône
 - 8 Rue du Trône
 - 9 Rue de Luxembourg
 - 10 Gare de Bruxelles-Luxembourg



Adresse

Rue de l'Industrie, 6
B - 1000 Bruxelles